

Compte-rendu

De la Table ronde du **Mercredi 20 avril 2016** à l'Hôtel de l'Industrie organisée par Le Mouvement Européen France, Toute l'Europe, Chance aux concours et La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale



De nouveaux espoirs sont nés de l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015. Pour la première fois, 195 pays se sont engagés politiquement pour lutter conjointement contre le réchauffement climatique, dont les conséquences, s'il s'avérait trop important, seraient désastreuses pour la planète.

Mais ce n'est pas pour autant que l'Humanité est sauvée : tout reste encore à mettre en place pour que l'ambition affichée de la COP21 se réalise. Des blocages doivent être levés, de nombreuses initiatives - politiques, économiques et citoyennes - doivent être prises et des solutions concrètes adoptées pour réduire rapidement et significativement les émissions de gaz à effet de serre.

Quelles solutions concrètes pour remédier aux blocages prévisibles dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris ?

Cette grande conférence autour des enjeux et solutions post COP21, a rassemblée une centaine de personnes au siège de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale. Les intervenants sont revenus sur l'Accord de Paris et la prise de conscience à l'échelle mondiale que celui-ci a engendrée.

Des intervenants spécialistes des questions climatiques ont pris la parole lors de cette rencontre :

Jean-Pierre CORDIER,

Président du Collège de terminologie des Energies fossiles, Vice-président de Global Compact France

Karima DELLI,

Députée européenne (Verts/ALE), Vice-présidente du Conseil d'administration du ME-F

Denis SIMONNEAU,

Directeur des Relations européennes et internationales, ENGIE

Cyril LOISEL,

Commission européenne, DG CLIMA

Antoine MAUDINET,

Ex-Vice-président de CliMates

Modération assurée par **Agnès SINAÏ,**

Journaliste spécialisée (Actu Environnement, Monde diplomatique, La Revue durable), Maître de conférences à Sciences Po Paris

Olivier Mousson, Président de la SEIN et Vice-président du ME-F, ouvre cette conférence en rappelant que l'[Accord de Paris est ouvert à la signature](#), pendant un an, à partir du vendredi **22 avril 2016**, au siège des Nations Unies (New York), où 50 chefs d'Etat seront présents. **160 signatures de pays sont déjà annoncées**. Signature ne veut cependant pas dire ratification, car après signature, chaque pays doit ratifier l'Accord selon ses règles domestiques en droit interne. En France, où le projet sera déposé à l'Assemblée nationale au mois de mai, la ratification est annoncée avant l'été 2016. Paris veut en effet donner l'exemple et continuer le *momentum* qui a abouti à un accord universel sur le climat, au sujet duquel on parle de nouveau *narrative*, de **nouvel état d'esprit** suite à ces négociations.

Suite à cette brève introduction, Agnès SINAÏ laisse s'exprimer Jean-Pierre CORDIER sur l'appel de certains militants écologistes à laisser 80% des ressources fossiles sous terre.

Il est clair que le **réchauffement climatique est essentiellement lié à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère. 35 milliards de tonnes de CO₂ sont rejetées chaque année dans l'atmosphère, dont seulement 20% absorbées.

Sachant que **75% de l'énergie utilisée aujourd'hui dans le monde provient de la combustion de matières fossiles** (gaz, charbon, pétrole), laisser 80% des matières fossiles dans le sol est honorable mais paraît peu réaliste. Il faut **réduire l'utilisation des énergies les plus polluantes**, se concentrer notamment **sur le gaz** et **revoir les *business models*** en nous orientant davantage vers les renouvelables, et en particulier le solaire.

La COP21 a permis une nouvelle prise de conscience de la question climatique au sein des entreprises. Mais la réussite des engagements pris nécessitera de **convaincre tout le tissu industriel de changer de modèle d'affaires**, en revoyant les processus et les modes de production, pour le rendre plus économe en énergie et en utilisant des énergies plus propres. Il faut **accompagner** les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour qu'elles travaillent mieux, avec des énergies plus propres et des processus de production moins coûteux, et leur faire percevoir le bénéfice qu'elles peuvent effectuer à accomplir la transition.

Karima DELLI prend à son tour la parole, en rappelant qu'il n'y a **pas de planète B**. Si les bouleversements climatiques continuent au rythme actuel, les dommages seront irréversibles. Lutter contre le réchauffement climatique est donc une **urgence impérieuse**.

Concernant le bilan de la COP21, la Députée européenne dresse d'abord un **constat positif**. Le fait que **195 parties** de la planète se mettent enfin d'accord pour une feuille de route de lutte contre le réchauffement climatique est une avancée historique. Même certains Etats, qui sont en prise avec des conflits internes et des catastrophes domestiques, considèrent que c'est un des principaux défis à relever dans le siècle. L'objectif affiché d'un réchauffement de la planète en dessous de 2°C montre également une **réelle ambition et une bonne volonté** de la part des parties, ce qui signera, à terme, la fin de nos économies carbonées. La **révision régulière** (tous les 5 ans) des objectifs est aussi une très bonne chose, tout comme le système de transparence appliqué aux mesures et politiques prises par les signataires. Enfin, le montant des financements accordés aux pays en Développement et l'obligation de fournir des informations sur le financement de la lutte contre le changement climatique sont satisfaisants.

Néanmoins, l'Accord de Paris présente des **zones floues et trop de limites**, parmi lesquelles figurent l'absence de **date précise à laquelle le plafonnement** des émissions de gaz à effet de serre doit avoir lieu, **l'absence de références au développement des énergies renouvelables**, ou encore l'absence de mention du **secteur des transports** (aérien et maritime notamment). Par ailleurs, le bilan mondial des efforts engagés ne sera réalisé qu'en 2023, soit 5 ans après les engagements concrets (pris en 2018), ce qui n'est pas suffisant et montre **l'absence d'une réelle feuille de route**. Il manque également une explication claire de la nature du [mécanisme de pertes et dommages](#), qui constitue pourtant un des enjeux les plus centraux du défi climatique.

La parole est ensuite donnée à Cyril LOISEL, selon qui l'Union européenne n'a pas perdu son leadership dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, mais a au contraire **S plus pesé à la COP21 que lors de la COP15** à Copenhague (2009), grâce à des **propositions plus concrètes**. Bien qu'il faille du temps pour tirer un bilan de l'Accord de Paris, il s'agit toutefois d'un **fait diplomatique majeur** qui accouche d'un accord politique, économique et doté d'une vision stratégique de long terme. L'engagement de 195 pays est point très positif, tout comme le **niveau de détail technique** présent dans l'Accord.

Bien que la **force juridique de l'Accord soit à nuancer**, puisque les engagements nationaux ne sont pas juridiquement contraignants, il faut comprendre que **les pays seront contraints malgré tout**, et au moins d'un point de vue diplomatique, de mener des politiques et mesures qui les mettent en piste vers l'engagement des 2°C. Par ailleurs, si aucune mesure n'est prise comme annoncée, les réunions régulières permettront de corriger les trajectoires sans attendre 2035. L'**Agenda des solutions** est aussi un immense succès, puisque de nombreuses coalitions entre différents acteurs ont été formées, et dans de très nombreux domaines.

Les **négociations ont été très complexes** ; un consensus à 190 parties étant très difficile, surtout au vu des conséquences économiques et de la multiplicité des sujets traités. L'inertie du processus de négociation et la polarisation des questions entre pays riches et pays en développement ont durci les discussions. Cependant **l'UE et le groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), ayant fait bloc** sur bon nombre de dispositions rentrées dans l'Accord, ont rendu très difficile pour les pays tiers de ne pas les rejoindre.

La question du leadership de l'UE est aussi liée à la **procédure de signature, puis de ratification**, de l'Accord de Paris. En effet, il est de tradition dans ce genre d'exercice que l'UE attende, pour ratifier en son nom propre, le dépôt de la ratification de chacun de ses 28 Etats-Membre. Si un pays décide de trainer pour ratifier l'Accord de Paris, cela retardera d'autant la ratification par l'UE, et on ne manquera pas alors de montrer son incapacité à retrouver son leadership.

Ceci est important, parce que si tel ou tel pays – la Pologne par ex. – traîne les pieds pour ratifier, cela va retarder la ratification par l'UE et on ne manquera pas alors de montrer son incapacité à retrouver son leadership

Antoine MAUDINET considère quant à lui que l'Accord de Paris est le **meilleur accord pouvant être obtenu diplomatiquement**. Il considère néanmoins la COP21 comme le **début d'un processus beaucoup plus qu'une fin en soi**. Les COP (*Conferences of Parties*, pour rappel) ne peuvent pas être la seule enceinte de réflexion et de négociation sur le défi climatique ; d'autres enjeux sont à soulever et d'autres enceintes sont à investir.

Bien que l'Accord ne soit pas juridiquement contraignant, la **contrainte politique existe bel et bien**. Lors de la COP21, les Etats ont réalisé qu'ils partageaient un destin et des responsabilités communes pour la planète, et les antagonismes Nord/Sud et Pays développés/Pays émergents se sont progressivement effacés. La portée de l'accord, avec 190 feuilles de routes, est puissamment politique.

Une des principales avancées apportées par l'Accord de Paris réside dans son **fort impact potentiel sur les flux financiers**. Si les Etats sont crédibles dans leurs engagements pour rester en deçà des 2°C, ils peuvent avoir un très important **effet de levier sur l'investissement**, les fonds d'investissement déplaçant leurs investissements des énergies fossiles aux renouvelables. L'argent peut et doit être beaucoup mieux placé pour assurer la transition énergétique. Ce point de bascule est déjà à l'œuvre avec le **processus de désinvestissement** : en 2015, 3200 milliards de dollars ont ainsi été **désinvestis des énergies fossiles tandis** que l'agence de notation *Standard & Poors* inclut désormais le risque climatique dans ses mesures. Depuis 2013, l'investissement dans le monde est plus élevé dans les énergies renouvelables que les énergies fossiles, ce qui est encourageant.

L'autre avancée significative réside dans le **mécanisme de révision du traité**, qui fait partie des aspects contraignants de l'Accord de Paris. Les révisions prévues en 2018, 2020, 2023 et 2025 laissent entrevoir la possibilité pour la Société civile, acteur majeur de la COP21, de s'engouffrer à nouveau dans les négociations climatiques internationales. Les **citoyens ont désormais les moyens de poursuivre la pression sur les dirigeants**, en restant très exigeants vis-à-vis d'eux.

Denis SIMONNEAU commence son propos en rappelant que l'**Accord de Paris est le résultat d'une diplomatie française active et efficace**. Son succès tient dans la combinaison de trois corbeilles de négociations :

- Les négociations **entre tous les Etats** : obtenir l'accord de 195 pays était inespéré ;
- Les **contributions nationales** : il y a eu un effet d'émulation entre les Parties ;
- L'**Agenda des solutions**, plateforme très innovante dans laquelle se mobilisaient l'ONU, les Etats et la Société civile, comprenant les ONGs et les entreprises, mais aussi, fait nouveau, les collectivités territoriales.

Concernant les entreprises, **grands groupes comme PME et ETI se sont fortement engagées**, ce qui est également très nouveau. ENGIE s'est elle-même engagée à plusieurs niveaux.

Au niveau européen, le Groupe Magritte, regroupant les dirigeants des plus grands groupes énergétiques européens et les institutions européennes, s'est positionné pour un **prix du carbone plus élevé** ainsi que pour un **développement harmonisé des énergies renouvelables** en Europe.

Au niveau international, ENGIE a initié l'organisation de 4 **business dialogues**, sur plusieurs continents, destinés à mobiliser toutes les entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique.

ENGIE a aussi pris des engagements en son sein. Il a notamment été décidé de **renoncer totalement aux investissements dans le charbon**, de **doubler les investissements dans les renouvelables** d'ici 2025 et de donner la **priorité à l'efficacité énergétique**. Dans cette optique, le changement de nom de GDF-Suez pour ENGIE correspond à un changement de modèle d'affaires, d'organisation et de gouvernance.

Karima DELLI regrette que **l'UE, qui a été moteur pendant de nombreuses années** dans les négociations climatiques internationales, n'ait **pas joué ce rôle dans la COP21**. Alors qu'elle s'était dotée d'un paquet climat pour 2020 elle n'a pas mis en place les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs. De même, en 2014, une feuille de route définissant des objectifs pour 2030 a été remise à plat, mais elle ne répond pas à l'urgence pour les générations futures et pour la planète : les mesures évoquées ne permettront pas rester en dessous des 2°C. A cause d'un **manque de courage politique**, l'Europe n'a pas su donner le tempo et n'a pas été un modèle.

Sur la question des investissements, l'UE doit se concentrer sur des **solutions alternatives**, en particulier dans le secteur des transports, pour éviter la pollution de l'air. Actuellement, la part du routier représente plus de 60% des investissements dans les transports, et est un secteur très peu investi dans des solutions alternatives, comme la voiture à hydrogène par exemple. Cela dénote un **problème de fond d'adéquation entre les discours et les actes**.

L'Accord de Paris n'est pas assez contraignant juridiquement, puisqu'il n'existe aucun tribunal international de la justice climatique capable d'imposer des sanctions ; les Etats ne doivent rendre des comptes à personne. Par ailleurs, le **temps politique est très lent par rapport à celui de la société civile** et les dirigeants doivent rattraper la société civile, notamment sur les transports et leur décarbonisation.

Jean-Pierre CORDIER s'exprime à son tour sur le rôle des industriels dans la décarbonisation de l'économie.

Global Compact a organisé en 2015 un « business and climate summit », regroupant plus de 2000 personnes (ministres, chefs d'Etat, grands patrons du monde entier), dont le but était de montrer que **l'intégralité du monde des affaires est concernée par les enjeux climatiques**. Une seconde réunion de ce type est prévue à Londres en juin 2016.

La **taxation du CO₂**, mesure majeure pour permettre la décarbonisation de l'économie, constitue un manquement de l'Accord de Paris. En ce sens, et bien que le [système communautaire d'échange de quotas d'émission](#) (SCEQE) soit un échec, taxer la tonne de carbone est un vecteur puissant de décarbonisation. Il faut la faire passer de son prix actuel (5 euros) à au moins 40 euros, voire 100. Néanmoins, la **mise en place du marché carbone est très complexe puisqu'elle se heurte aux intérêts particuliers des Etats**. Face à ces difficultés, on peut imaginer plusieurs pistes, dont une **taxe carbone rapportée au secteur d'activité** ou une plus grande contrainte financière.

La meilleure piste pour décarboner l'économie est toutefois de **travailler sur l'efficacité énergétique**. La reprise des processus industriels des entreprises les plus polluantes et de meilleures isolations thermiques pour les particuliers sont deux pistes intéressantes, qui ne sont pas politiquement délicates et ne nécessitent pas de courage politique particulier.

Au sujet des grandes messes médiatiques organisées par le monde des affaires, Jean-Pierre CORDIER ne nie pas que l'image des entreprises soit impactée, mais se prémunit de toute accusation de *greenwashing*. Il y a un **véritable enjeu économique pour les entreprises**, qui seront de plus en plus forcées, par leurs investisseurs, à revoir leurs méthodes de production. Les stimuli économiques sont les seuls qui pourront faire évoluer le monde des affaires.

Concrètement, Global Compact contribue à sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques. Un Tour de France des petites entreprises est mis en place pour leur expliquer en quoi l'investissement dans de nouveaux processus est dans leur intérêt. Il s'agit aussi de montrer les **opportunités de business** dans les énergies renouvelables, où les potentiels de créations d'emploi sont non-négligeables.

Denis SIMONNEAU considère que **l'engagement des entreprises dans le défi climatique ne relève pas du *greenwashing***. Des actions concrètes sont mises en place et permettent de respecter les engagements :

- comme le soutien d'un prix élevé du carbone,
- soutien au développement du photovoltaïque dans les pays africains,
- accompagnement des grands pays émergents pour le transfert des investissements du charbon vers le gaz
- développement des véhicules électriques et à gaz.

Cyril LOISEL considère que **le marché carbone européen a eu un rôle important** dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans les prochains mois, la **Commission européenne va faire de nombreuses propositions sur les sujets climatiques** : traitement du secteur des terres dans le cadre du SCEQE, répartition des efforts entre Etats membres au niveau des secteurs non couverts par le SCEQE ainsi qu'une communication sur la décarbonisation des transports. Par ailleurs, le chantier de l'Union de l'Energie, porté par Maros Sefcovic, couplé

aux effets de levier du plan Juncker, vont engranger beaucoup de financements utiles dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La question du transport international est la prochaine frontière. On attend l'adoption, malgré des négociations difficiles, d'un **mécanisme global de taxation carbone par l'aviation civile** qui permettra de plafonner les émissions du secteur à l'horizon 2020.

Une autre priorité de la Commission réside dans l'**aide des pays tiers dans la réalisation de leurs contributions nationales**. 12 000 milliards d'euros seront investis à ce titre d'ici à 2030.

Karima DELLI espère que la Commission européenne aidera le Parlement européen dans le combat pour la **réduction des investissements dans les énergies fossiles**. Le Fonds monétaire international (FMI) estime qu'en 2015, les subventions aux industries extractrices étaient encore de l'ordre de 5300 milliards de dollars. L'Union européenne doit **rapidement faire cesser ces subventions qui contribuent à l'aggravation des phénomènes climatiques**, d'autant plus que nombre d'entreprises subventionnées payent peu d'impôts en Europe. L'Eurodéputée rappelle par ailleurs les conséquences gravissimes du réchauffement climatique, et alerte sur une **crise des réfugiés climatiques** sans précédent si rien n'est fait.

Monsieur LOISEL précise suite à cette intervention que les subventions aux énergies fossiles sont quasi-terminées en Europe, mais que le **problème réside plutôt chez les pays tiers**. L'UE travaille dans ce sens dans le cadre du G20, mais il faut aussi prendre en compte que ces subventions sont liées à des enjeux sociaux lourds, particulièrement dans les pays faisant face à d'importants défis de pauvreté.

Karima DELLI appelle la Commission à travailler de concert avec le Parlement européen pour élaborer une « belle **directive sur les énergies renouvelables** », dont le développement est **créateur d'emplois, non-délocalisables** de surcroît. Plutôt que de créer de nouveaux aéroports, il faut **investir dans la Recherche & Développement** pour apporter des solutions alternatives et des moyens de mobilité divers. Madame DELLI cite à cet égard la voiture électrique, dont le coût écologique est plus important qu'on ne le croit. Elle mentionne également l'intérêt de la voiture à hydrogène en comparaison. Elle s'engage à se battre pour un **accord contraignant de réduction des émissions polluantes pour les secteurs du transport aérien et maritime**.

Antoine MAUDINET souhaite conclure sur trois remarques importantes.

Le [Fonds vert pour le climat](#) devait atteindre 300 milliards d'euros, mais les pays en développement n'en ont pas encore vu la couleur. Les pays riches semblent avoir du mal à trouver 100 milliards d'euros, montant désigné comme plafond minimum. Pourtant, ils ont très vite trouvé 51 fois plus pour renflouer les banques en difficulté suite à la crise des *subprimes* de 2008. Il s'agit donc **clairement d'un choix politique**. Il revient par ailleurs sur l'arrêt des subventions aux énergies fossiles, qu'il appelle de ses vœux, et rappelle que la nécessité de laisser 80% des énergies fossiles sous terre n'est pas un chiffre avancé particulièrement par des militants écologistes, mais également par Jean Jouzel, Ancien vice-président du groupe scientifique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'**Agenda des solutions** est en effet une très belle innovation, puisque contrairement à la convention climat qui ne comprend que les Etats, il **fait intervenir collectivités territoriales, entreprises, fonds d'investissement et ONGs**. Mais aujourd'hui, il n'est doté d'aucune ligne directrice et laisse la porte ouverte au *greenwashing*. Ce double-discours, qui tend à développer une méfiance vis-à-vis des entreprises qui ne font pas d'effort pour mettre en œuvre des mesures 2°C-compatibles, est encore bien présent. A titre d'exemple, Monsieur MAUDINET cite le sommet Deep Water (avril 2016) à Pau, initié par Total, qui s'attelait à étudier comment baisser les coûts du pompage d'énergies fossiles offshore. M. MAUDINET rappelle également que tandis que Total fait partie des 20 entreprises qui impactent le plus négativement le climat, ENGIE produit encore 90 000 gigawatts grâce à la combustion du charbon.

L'Accord de Paris, malgré ses avancées, présente un manquement majeur : **l'absence de l'expression « Libre-échange »**, qui montre une **vision en silo des enjeux climatiques**. Or, la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas compatible avec l'augmentation des échanges commerciaux, induits par la réduction des barrières douanières dont il est question actuellement. **La question climatique doit être incluse dans les règles du GATT**, notamment dans les règles d'exception qui résultent de la protection de l'intérêt général. Il nous faut **choisir entre toujours plus de consommation et conserver l'habitabilité de notre planète**.

Antoine MAUDINET termine son propos par une suggestion sur la taxe carbone, dont la réforme est trop longue en l'état. Il prône la mise en place en Europe, grâce à la coopération renforcée que permet le Traité de Lisbonne, une « **taxe sur le carbone ajouté** », avec une approche globale pour faire en sorte de répercuter le prix écologique réel des échanges dans la consommation finale. Cette taxe présenterait de nombreux avantages, dont de réels signaux écologiques, mais aussi avantage un économique : le carbone est taxé, la distance est taxée, ce qui favorise la **relocalisation de l'économie** et n'induirait pas de distorsion de concurrence. Au regard des 42000 morts par an en France dus à la pollution atmosphérique, la mise en place de réformes et la prise en compte des externalités négatives dans les opérations économiques sont indispensables.

Suite aux propos des intervenants, les échanges avec le public ont permis d'approfondir certaines questions.

Le **rôle des citoyens** dans la lutte contre le réchauffement climatique est également très important.

Les **questions d'éducation** sont au cœur de la solution. Il faut inculquer les moyens d'une « sobriété énergétique heureuse » aux jeunes générations, par la modification des programmes scolaires, le verdissement des établissements scolaires et le développement d'animations écologiques pour les enfants. Outre le développement d'une solidarité intergénérationnelle que les intervenants appellent de leurs vœux, **des solutions simples et concrètes sont à la portée de chacun** : changer de banque vers des banques qui respectent l'environnement, se diriger vers des fournisseurs d'électricité verts (exemple : [Enercoop](#)), s'engager dans une association pour créer une monnaie locale qui relocalise les échanges marchands, faire du compost, s'abonner à une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)... autant de solutions qui permettent à tous de réduire leur empreinte carbone.

La **question des lobbies**, très présents dans le secteur de l'environnement, est également évoquée. Pour Karima DELLI, il faut que les Députés européens restent fermes face aux moyens énormes déployés par les entreprises industrielles polluantes, le secteur de l'automobile en tête. Par exemple, le secteur des transports a trop privilégié le diesel en Europe, pourtant très polluant, et le débat sur l'écotaxe semble verrouillé. Il faut **garantir la transparence des groupes d'intérêt et cadrer les parlementaires** sur cette question. Denis SIMONNEAU prône également plus de transparence au niveau des lobbies, qui comprennent également des ONGs, mais rappelle qu'ils organisent le débat et qu'il ne faut pas les condamner en bloc. Il faut **développer la Responsabilité sociale et environnementale** et travailler avec des mécanismes innovants. Cyril LOISEL considère que les lobbies montrent bien la pluralité d'intérêts qu'il existe dans la société.

Mouvement Européen France

Pour aller plus loin :

- [Note de contexte](#) réalisée par **Louis JOURDAN**, Membre du Comité Energie, Transports, Environnement du Mouvement Européen-France
- [Action pour le Climat : factsheet](#) de la **Commission européenne**
- [Conférence Climat Paris 2015 : un accord ambitieux ?](#), par **Toute l'Europe**
- [COP 21 : un tremplin pour les solutions bas-carbone](#), dossier thématique d'**Actu Environnement**
- [Dossier spécial COP21](#), dossier thématique d'**Actu Environnement**

Un événement organisé en partenariat avec :

